

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Session annuelle
du Conseil d'administration

Rome, 4–8 juin 2012

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2012/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/2

4 juin 2012

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Comptes annuels vérifiés de 2011 (WFP/EB.A/2012/6-A/1)
- Mécanisme d'achat anticipé (WFP/EB.A/2012/6-B/1)
- Nomination des membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2012/6-C/1)
- Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2012/6-D/1)
- Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (WFP/EB.A/2012/6-E/1)
- Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (WFP/EB.A/2012/6-E/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des ressources humaines (WFP/EB.A/2012/6-F/1)
- Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des ressources humaines (WFP/EB.A/2012/6-F/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM (WFP/EB.A/2012/6-G/1)
- Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM (WFP/EB.A/2012/6-G/1/Add.1)
- Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2012/6-H/1)
- Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (WFP/EB.A/2012/6-I/1)

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES –
NEW YORK

Référence: AC/1779

Comité consultatif pour
les questions administratives et budgétaires

Le 1^{er} juin 2012

Madame la Directrice exécutive,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les documents ci-après, que le Programme alimentaire mondial lui a présentés:

- Comptes annuels vérifiés de 2011 (WFP/EB.A/2012/6-A/1)
- Mécanisme d'achat anticipé (WFP/EB.A/2012/6-B/1)
- Nomination des membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2012/6-C/1)
- Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2012/6-D/1)
- Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (WFP/EB.A/2012/6-E/1)
- Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (WFP/EB.A/2012/6-E/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des ressources humaines (WFP/EB.A/2012/6-F/1)
- Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des ressources humaines (WFP/EB.A/2012/6-F/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM (WFP/EB.A/2012/6-G/1)
- Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM (WFP/EB.A/2012/6-G/1/Add.1)
- Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2012/6-H/1)
- Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (WFP/EB.A/2012/6-I/1)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir présenter le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration du PAM à sa prochaine session, et communiquer dès que possible une version imprimée de ce document au Comité consultatif.

S'agissant des propositions concernant la rationalisation du processus d'examen des documents financiers et administratifs devant être approuvés par le Conseil d'administration, le Comité consultatif est d'avis que le Secrétariat du PAM continue, en concertation avec le Conseil d'administration, d'élaborer des propositions visant à renforcer l'efficacité de l'interaction avec le Comité consultatif, ainsi qu'avec les autres organes délibérants participant au processus (WFP/EB.2/2011/5(A,B,C,D,E,F)/2, paragraphe 3). Le Comité prend note du fait que le Comité d'audit du PAM n'a pas eu d'objection à formuler au sujet de la

proposition visant à optimiser la procédure de soumission des documents du Conseil, car celle-ci se traduirait par des gains d'efficacité pour le PAM et permettrait d'appliquer des pratiques efficaces de gouvernance (WFP/EB.A/2012/6-D/1, paragraphes 33 à 35). Le Comité consultatif a été informé que le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture examinerait la proposition, et il attend des précisions sur la position définitive du Comité financier à cet égard.

Veillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération.

(signé)
Le Président
Collen V. Kelapile

Mme Ertharin Cousin
Directrice exécutive
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
00148 Rome, Italie

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Ressources, questions financières et budgétaires

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif a examiné les trois rapports du Programme alimentaire mondial (PAM) ci-après, qui sont soumis au Conseil d'administration pour approbation:

- a) Comptes annuels vérifiés de 2011 (WFP/EB.A/2012/6-A/1);
- b) Mécanisme d'achat anticipé (WFP/EB.A/2012/6-B/1); et
- c) Nomination des membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2012/6-C/1).

Le Comité consultatif était également saisi d'autres documents présentés pour examen et pour information, qui sont mentionnés à l'annexe I du présent rapport. Lors de l'examen de ces rapports, le Comité s'est entretenu avec le Directeur financier par intérim et fonctionnaire responsable du Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle, ainsi qu'avec d'autres représentants du PAM, qui lui ont apporté des informations complémentaires et des éclaircissements.

II. Comptes annuels vérifiés de 2011

2. Le Commissaire aux comptes du PAM a constaté que les états financiers présentaient fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du PAM au 31 décembre 2011 ainsi que ses résultats financiers pour l'exercice 2011. Le PAM a établi et présenté ses états financiers conformément aux dispositions des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) (WFP/EB.A/2012/6-A/1, section II). Les comptes annuels vérifiés de 2011 comprennent cinq états financiers présentant la situation financière du PAM, ses résultats financiers, les variations de l'actif net, les flux de trésorerie et l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs, ainsi que des Notes afférentes aux états financiers.

⇒ *Application des normes IPSAS*

3. Le PAM, qui a adopté les normes IPSAS en 2008, établit depuis lors ses états financiers sur la base de ces normes (ibid., section I, paragraphes 26 à 29). Le Comité consultatif note que, comme indiqué dans la déclaration de la Directrice exécutive, les normes comptables IPSAS sont régulièrement actualisées à la lumière des meilleures pratiques en la matière, et que leur application a été et restera une priorité pour le PAM. Au vu de ce document, le Comité relève en outre que le PAM a activement aidé d'autres organismes des Nations Unies dans les efforts qu'ils ont entrepris pour mettre en place les normes IPSAS en participant au Groupe de travail sur les normes IPSAS du Comité de haut niveau sur la gestion, et qu'il reste déterminé à poursuivre ce soutien au cours de l'année 2012 et au-delà. **Le Comité consultatif prend note avec satisfaction du soutien apporté par le PAM au sein du système des Nations Unies.**

⇒ *Déclaration sur le contrôle interne*

4. Le Comité consultatif relève que les états financiers de 2011 sont les premiers à être accompagnés d'une Déclaration sur le contrôle interne signée par la Directrice exécutive (ibid., section I). Le Comité rappelle que le Commissaire aux comptes a recommandé en 2010 que le PAM établisse une telle déclaration pour rendre compte de l'efficacité des contrôles internes¹. Selon la Directrice exécutive, cette Déclaration a été établie à partir d'un examen des contrôles internes mené par les responsables dans toute l'organisation, dont les résultats ont ensuite été analysés et validés au regard des recommandations du Commissaire aux comptes, des vérificateurs des comptes et des services d'évaluation. Le PAM compte désormais parmi les quelques organismes des Nations Unies qui donnent à leur organe directeur ce niveau d'assurance supplémentaire (ibid., section I, paragraphes 23 et 24). Le Comité relève en outre que le PAM a recensé un certain nombre de domaines dans lesquels il convient de renforcer encore le contrôle interne, parmi lesquels l'amélioration des systèmes de suivi et d'évaluation des opérations, dont le Comité considère qu'il s'agit de fonctions importantes qui permettent de mesurer les résultats et l'impact des opérations du PAM. **Le Comité consultatif accueille avec satisfaction la présentation par le PAM de la Déclaration sur le contrôle interne et se félicite des nouvelles améliorations qui y sont proposées.**

⇒ *Situation financière*

5. Ayant analysé l'État de la situation financière (État I), le Comité consultatif relève que, tandis que la trésorerie et les placements à court terme ont augmenté au 31 décembre 2011 (respectivement 659,6 millions de dollars et 996,3 millions de dollars, contre 550,5 millions de dollars et 778,6 millions de dollars en 2010), le montant des contributions à recevoir est en diminution (1 625,7 millions de dollars, contre 2 352,6 millions de dollars). Selon la Directrice exécutive, la progression du solde de la trésorerie et des placements à court terme est principalement due à l'encaissement en 2011 d'un montant important de reliquats de contributions à recevoir non réglés en 2010 et au cours des exercices précédents, et au raccourcissement des délais moyens de perception des sommes acquittées par les donateurs (ibid., section I, paragraphe 9).
6. L'État I présente également les passifs courants et non courants du PAM au 31 décembre 2011, qui comprennent notamment les prestations dues aux employés, lesquelles font l'objet d'explications détaillées présentées à la Note 2.11 (ibid., section I, paragraphes 90 à 109). Le PAM comptabilise les prestations dues aux employés comme suit: a) les prestations à court terme, qui sont payables dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice pendant lequel les employés ont fourni les services considérés; b) les prestations après la cessation de service; et c) les autres prestations à long terme (ibid., Notes, paragraphe 25). Sur le montant total des prestations dues aux employés (dont la valeur a été calculée à la lumière d'évaluations actuarielles indépendantes), soit 349,0 millions de dollars au 31 décembre 2011, 217,7 millions de dollars ont été imputés aux fonds et projets pertinents (ibid., section I, paragraphe 37). Le solde de 131,3 millions de dollars, qui n'a pas encore été imputé à des fonds et projets spécifiques, est comptabilisé au passif du Fonds général. À sa session annuelle de 2010, le Conseil d'administration a approuvé un plan de financement sur 15 ans prévoyant l'inclusion annuelle d'un montant de 7,5 millions de dollars dans les coûts standard de personnel. **Le Comité consultatif note que le plan de financement sera examiné périodiquement, et recommande qu'à l'avenir, le résultat de ces examens soit communiqué au Conseil d'administration.**

¹ WFP/EB.A/2010/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2, paragraphe 11.

⇒ *Résultats financiers*

7. L'État des résultats financiers (État II) fait apparaître pour l'exercice 2011 un montant total des produits s'élevant à 3 736,1 millions de dollars, alors que le total des charges atteint 4 016,8 millions de dollars, le déficit s'établissant par conséquent à 280,7 millions de dollars. La Directrice exécutive du PAM a exposé les facteurs qui contribuent à ce déficit au paragraphe 7 de la section I du document intitulé "Comptes annuels vérifiés de 2011". Le Commissaire aux comptes a fait observer que le déficit d'exploitation de 280,7 millions de dollars enregistré pour l'exercice 2011, alors que le PAM avait dégagé un excédent de 28,5 millions de dollars en 2010, était avant tout la conséquence d'un fléchissement de plus de 12 pour cent des recettes en 2011 par rapport à 2010, tout en admettant qu'il existait un décalage inévitable entre la comptabilisation des produits et celle des charges (ibid., section II, paragraphes 7 à 9). La Directrice exécutive explique qu'en application des normes IPSAS, le PAM comptabilise les contributions en tant que produits dès qu'elles sont confirmées par écrit, tandis que les charges sont enregistrées au moment de la fourniture des biens et des services ou de la livraison des produits alimentaires. En conséquence, les charges afférentes à un exercice peuvent être supérieures ou inférieures aux produits provenant des contributions reçues pendant l'exercice (ibid., section I, paragraphe 4).
8. Selon le Commissaire aux comptes, le déficit de 280,7 millions de dollars constaté à la fin de l'exercice 2011 ne constitue pas à l'heure actuelle une menace pour les opérations du PAM, celui-ci pouvant s'appuyer sur un excédent cumulé (solde des fonds) de 3 550 millions de dollars pour financer ses opérations à venir. Toutefois, si les déficits se répètent au cours des prochains exercices, cette évolution pourrait entamer l'excédent et mettre en péril la continuité des opérations (ibid., section II, paragraphe 14). À ce propos, le Commissaire aux comptes constate qu'une tendance générale à la baisse des contributions s'est amorcée en 2008. Il indique que le PAM est confronté à une difficulté qui consiste à mobiliser des ressources sur fond de crise économique mondiale, et recommande que celui-ci trouve des solutions novatrices pour susciter l'enthousiasme des donateurs et en diversifier l'éventail (pour l'exercice 2011, les 10 principaux donateurs ont apporté 76 pour cent du montant total des contributions) (ibid., section II, paragraphe 12). En ce qui concerne la continuité des opérations du PAM, la Directrice exécutive a déclaré pouvoir affirmer que le PAM disposait de ressources suffisantes pour poursuivre ses opérations à moyen terme, compte tenu de facteurs tels que les estimations de besoins pour la période 2012-2014, le niveau projeté des contributions pour l'exercice 2012, et le fait que le PAM avait toujours pu compter sur le soutien des donateurs pour s'acquitter de son mandat depuis sa création, en 1963 (ibid., section I, paragraphes 38 et 39). **Le Comité consultatif réitère sa précédente recommandation préconisant que le PAM poursuive les efforts entrepris pour mobiliser des contributions volontaires et élargir la base de ses donateurs. Le Comité souhaite que la mise en œuvre des activités programmées soit régulièrement évaluée au regard des fonds disponibles².**
9. L'État II fait par ailleurs apparaître que la valeur des produits alimentaires distribués a diminué, passant de 2 254,6 millions de dollars en 2010 à 2 061,2 millions de dollars en 2011, tandis que le montant des transferts monétaires effectués et des bons distribués a augmenté, puisqu'il s'est établi à 120,7 millions de dollars en 2011, contre 60,3 millions de dollars en 2010. En ce qui concerne le volume des produits alimentaires distribués, la baisse des charges enregistrée pour l'exercice 2011 correspond à une diminution de 0,8 million de tonnes, soit 17 pour cent (3,8 millions de tonnes en 2011, contre 4,6 millions

² WFP/EB.2/2011/5(A,B,C,D,E,F)/2.

de tonnes en 2010) (ibid., paragraphe 6). Il a été indiqué au Comité consultatif que la diminution du volume de produits alimentaires distribués en 2011 s'expliquait également par la hausse des cours mondiaux des produits alimentaires, qui ont augmenté de 26,5 pour cent en 2011 par rapport à 2010. Il a également été précisé au Comité que la baisse de 1 million du nombre de bénéficiaires du PAM ayant reçu des produits alimentaires était en partie compensée par l'accroissement du recours à de nouveaux outils d'assistance alimentaire tels que les transferts monétaires et les bons, le solde de cette baisse s'expliquant principalement par la diminution du nombre de personnes touchées par des crises durant l'année 2011.

⇒ *Gestion des risques financiers*

10. La Directrice exécutive reconnaît que les activités du PAM exposent celui-ci à divers risques financiers et précise que les mesures de gestion des risques financiers, qui sont axées sur l'imprévisibilité des marchés financiers, ont pour objet d'en réduire autant que faire se peut les répercussions potentielles sur les résultats financiers (ibid., section I, paragraphes 34 à 37). Le Comité consultatif note qu'il est indiqué dans la Déclaration de la Directrice exécutive qu'en 2011, le PAM a mené à bien la première phase du renforcement du système de gestion de la trésorerie, avec la mise en place du module de gestion de la trésorerie qui prend en charge les opérations de change, les dépôts et les placements sur le marché monétaire; ce module comprend notamment une plateforme de négociation en ligne afin de faire jouer la concurrence entre les banques, avec un historique complet des opérations aux fins de vérification. Dans le domaine de la trésorerie, l'amélioration des modes opératoires permet de réaliser des économies substantielles, en particulier pour les opérations de conversion de devises en monnaie locale afin d'utiliser les fonds apportés par les donateurs pour financer l'exécution des projets. **Le Comité consultatif se félicite des initiatives prises par le PAM pour améliorer la gestion des risques financiers.**

⇒ *Montants à recevoir au titre du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée*

11. Le Commissaire aux comptes a fait observer qu'au 31 décembre 2011, les montants à recevoir au titre du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) s'élevaient à environ 53,6 millions de dollars, pour lesquels une provision pour créances douteuses de 48,9 millions de dollars avait été constituée. Dans 35 des 96 pays où il opère, le PAM acquitte la TVA due sur les biens et les services achetés, des sommes que les gouvernements hôtes lui remboursent (ibid., section II, paragraphe 23; voir également le paragraphe 69 à la section D). Le Comité consultatif note que le Commissaire aux comptes a reçu l'assurance qu'une action vigoureuse était menée pour récupérer ces créances de TVA. **Le Comité consultatif réitère sa recommandation précédente préconisant que le Conseil d'administration soit tenu informé des mesures concrètes prises par le Secrétariat du PAM pour régler toutes les questions liées au remboursement de la TVA, ainsi que de l'état du recouvrement des montants dus par les gouvernements hôtes au titre du remboursement de la TVA³.**

³ WFP/EB.A/2011/6(A,B,C,D,E,F,G,H)/2, WFP/EB.A/2011/5-C/2, paragraphe 9.

⇒ *Recommandations du Commissaire aux comptes*

12. Le Commissaire aux comptes a formulé six recommandations portant sur la gestion de trésorerie, l'établissement d'un plan des ressources, la communication des rapports sur les distributions par les partenaires coopérants, les principes relatifs à la comptabilisation des produits alimentaires non distribués que détiennent des gouvernements partenaires, la centralisation des audits internes et externes et des évaluations, et l'examen semestriel de l'application des recommandations du Commissaire aux comptes. Le Comité consultatif croit savoir que le PAM a accepté l'ensemble de ces recommandations, bien que la réponse du PAM et les mesures à prendre ne soient pas encore officielles (voir le document publié sous la cote WFP/EB.A/2012/6-H/1). **Le Comité consultatif recommande que le PAM applique dès que possible les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes.**
13. En ce qui concerne la nécessité d'établir un plan des ressources (recommandation 2), comme le montre l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V), le budget final du PAM pour l'exercice 2011 s'élevait à 5 988,4 millions de dollars, alors que les dépenses effectivement financées se montaient à 3 753,4 millions de dollars. Le Commissaire aux comptes a fait remarquer que l'écart s'était accru, mais que l'analyse comparative n'était pas un paramètre probant pour évaluer les résultats du PAM en matière d'utilisation des ressources autorisées, puisque le modèle de financement du PAM reposait sur des contributions volontaires et que son budget était en réalité un plan de travail établi en fonction des besoins recensés, tandis que la mise en œuvre des projets était tributaire des ressources disponibles. Le Commissaire aux comptes considère que, dans le cadre actuel, il est difficile d'évaluer précisément les répercussions des déficits de financement sur la réalisation des objectifs assignés aux projets du PAM. Il estime par conséquent que le plan de travail doit être assorti d'un plan des ressources, qui complétera l'élaboration du budget et en renforcera l'utilité (ibid., section II, paragraphes 24 à 29).
14. Dans son analyse de la question des stocks de produits alimentaires, le Commissaire aux comptes a formulé deux recommandations, préconisant la communication dans les délais impartis des rapports sur les distributions par les partenaires coopérants du PAM (recommandation 3), et insistant sur la nécessité d'arrêter des principes clairement formulés pour la comptabilisation des produits alimentaires non distribués que détiennent des gouvernements partenaires qui distribuent également des produits alimentaires (recommandation 4) (ibid., section II, paragraphes 35 à 40). Le Commissaire aux comptes relève que le PAM a toujours eu des difficultés à obtenir de ses partenaires coopérants qu'ils lui transmettent les rapports sur les distributions dans les délais impartis, et qu'il serait nécessaire d'améliorer les contrôles visant à assurer l'exactitude des informations transmises en ce qui concerne la distribution de produits alimentaires. Le Commissaire aux comptes constate également qu'un traitement comptable différent s'applique aux produits alimentaires non distribués, et que le PAM n'a pas adopté de principes clairs établissant les principaux paramètres qui permettraient d'identifier un gouvernement hôte comme étant un partenaire coopérant.
15. **Le Comité consultatif recommande l'approbation des comptes annuels vérifiés de 2011.**

III. Mécanisme d'achat anticipé

16. Le PAM indique que les mécanismes de préfinancement améliorent l'efficacité et l'efficacité de ses opérations, et contribuent en particulier à la livraison en temps voulu des produits alimentaires aux bénéficiaires (WFP/EB.A/2012/6-B/1, résumé). Dans le cadre des procédures opérationnelles du PAM, les dispositifs de préfinancement, qui incluent le Compte d'intervention immédiate et le mécanisme de financement anticipé, permettent de disposer de fonds dans l'attente des contributions des donateurs, réduisant ainsi le délai qui s'écoule entre l'identification d'un besoin et la confirmation d'une contribution.
17. Le PAM indique par ailleurs que le mécanisme de financement anticipé, dont le plafond est de 557 millions de dollars, permet de débloquer des fonds pour le préfinancement traditionnel (407 millions de dollars) et le mécanisme d'achat anticipé (150 millions de dollars). Le PAM propose de porter le montant alloué aux achats anticipés à 300 millions de dollars prélevés sur le mécanisme de financement anticipé (entraînant une réduction correspondante du préfinancement traditionnel, dont la dotation passerait de 407 millions de dollars à 257 millions de dollars). L'historique du mécanisme d'achat anticipé, son évolution et les contraintes sont décrites aux paragraphes 15 à 31 du rapport. Le PAM précise que, selon les premières constatations, le délai d'approvisionnement a pu être raccourci de 56 jours en moyenne, le délai étant en général de quatre mois.
18. Le projet d'extension du mécanisme d'achat anticipé en 2012 est expliqué aux paragraphes 32 à 42. Il est proposé de lancer, en septembre 2012, la première tranche d'achats de produits alimentaires afin de répondre à la demande projetée sur une période de trois mois, une filière d'approvisionnement en continu permettant de raccourcir le délai d'approvisionnement dans des proportions pouvant atteindre quatre mois (ibid., figure 4 et paragraphe 34). Pour assurer la continuité de la filière d'approvisionnement, des quantités supplémentaires de produits alimentaires correspondant à deux mois de demande seraient achetées afin que le PAM dispose à tout moment de trois mois de stocks. Le PAM estime que la nouvelle répartition des 557 millions de dollars du mécanisme de financement anticipé n'aura aucune répercussion majeure sur le préfinancement traditionnel (ibid., paragraphe 43).
19. Selon le PAM, le mécanisme d'achat anticipé a vocation à: a) raccourcir les délais d'approvisionnement; b) améliorer la ponctualité des livraisons de produits alimentaires; c) permettre d'acheter des produits alimentaires lorsque le moment est favorable, dans des pays en développement si possible; et d) raccourcir les délais d'intervention, en particulier en situation d'urgence. Les autres avantages de ce dispositif pourraient être de réduire les coûts grâce aux économies d'échelle réalisées et aux achats effectués à un moment opportun ainsi que de stimuler la production d'aliments transformés (ibid., paragraphes 19 et 20). **Le Comité consultatif encourage le PAM à examiner la possibilité de réaliser des économies supplémentaires grâce au mécanisme d'achat anticipé, notamment en ce qui concerne les dépenses liées au transport.**
20. Le Comité consultatif note que, selon le rapport, le PAM a analysé les risques associés au mécanisme d'achat anticipé et a entériné les mesures d'atténuation prises dans les domaines suivants: fluctuation des prix, disponibilité des financements, détérioration des produits alimentaires et conditions imposées par les donateurs (ibid., paragraphe 46). **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à l'augmentation proposée du montant alloué au mécanisme d'achat anticipé, qui serait porté à 300 millions de dollars; il est entendu que les autres activités financées au titre du mécanisme de financement anticipé ne subiront pas d'incidence négative.**

IV. Nomination des membres du Comité d'audit et rapport annuel du Comité d'audit

21. En ce qui concerne la nomination des membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2012/6-C/1), le Comité consultatif note que le mandat de trois d'entre eux arrive à échéance en juin, juillet et novembre 2012, respectivement. Un jury, établi conformément au paragraphe 19 du mandat du Comité d'audit, a recommandé au Président du Conseil d'administration et à la Directrice exécutive de reconduire dans leurs fonctions, pour un second et ultime mandat, les trois membres sortants; cette recommandation est soumise au Conseil d'administration pour approbation à sa session annuelle en juin 2012. Par ailleurs, compte tenu de la date d'échéance des mandats des membres actuels, un calendrier global pour la sélection des nouveaux membres en 2013, 2014 et 2016 est aussi proposé au Conseil pour approbation. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à ces propositions.**
22. Le Comité consultatif rappelle que le Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2009, a approuvé la création du Comité d'audit du PAM en tant qu'organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif, et décidé que le fonctionnement et le mandat du Comité d'audit seraient réexaminés⁴. Le Comité consultatif rappelle également que le projet de modifications du mandat du Comité d'audit a été soumis au Conseil d'administration, qui l'a approuvé à sa deuxième session ordinaire de 2011⁵. Pour ce qui concerne la composition du jury chargé de la sélection des membres du Comité d'audit, le Comité consultatif note que le mandat révisé, qui figure à l'annexe I du rapport annuel du Comité d'audit, reflète l'opinion du Comité consultatif selon laquelle la composition du jury devrait être équitable afin de garantir un résultat équilibré⁶.
23. Le rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2012/6-D/1), couvrant la période allant du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, souligne les questions sur lesquelles le Conseil d'administration et la Directrice exécutive devraient se pencher. Il est structuré selon les responsabilités du Comité d'audit qui sont énoncées au paragraphe 3 de son mandat révisé: audit interne, gestion des risques et contrôles internes, états financiers, comptabilité, audit externe, valeurs et éthique, et allégations d'irrégularités. En ce qui concerne l'audit externe, il est indiqué au paragraphe 24 que la relation entre le Comité d'audit et le Commissaire aux comptes est cruciale. Les deux instances entretiennent une relation de dépendance mutuelle, qui ne porte cependant nullement atteinte à leur indépendance respective. **Le Comité consultatif compte sur le maintien de l'indépendance du Comité d'audit et du Commissaire aux comptes.** Les observations et les recommandations du Comité d'audit concernant les questions abordées figurent, le cas échéant, aux sections pertinentes du présent rapport.

V. Rapport annuel de l'Inspecteur général et Note de la Directrice exécutive

24. Il est indiqué dans le Rapport annuel de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2012/6-E/1) que le Bureau des services de contrôle s'acquitte de sa mission d'audit conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, publiées par l'Institut des auditeurs internes (IIA). Le Directeur du Bureau assume les fonctions à la fois d'Administrateur de l'audit et d'Inspecteur général, conformément à la charte du Bureau des services de contrôle, actualisée en mars 2012, qui est jointe au rapport en tant

⁴ WFP/EB.A/2009/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/2, paragraphe 10.

⁵ WFP/EB.2/2011/5(A,B,C,D,E,F)/2, paragraphe 18.

⁶ WFP/EB.2/2011/5(A,B,C,D,E,F)/2, paragraphe 20.

qu'annexe I. Le Comité consultatif note que, selon le rapport annuel, la fonction d'audit a été certifiée rigoureusement conforme aux normes de l'IIA suite à une évaluation externe de la qualité effectuée en 2011 (ibid., paragraphe 3).

25. Le Comité consultatif note par ailleurs que le rapport annuel précise que si les activités de contrôle exécutées en 2011 n'ont révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance ou de gestion des risques du PAM qui aurait pu nuire à la réalisation des objectifs du Programme, l'Inspecteur général a toutefois proposé de nouvelles améliorations, dont: a) le renforcement de la gouvernance dans l'ensemble du PAM; b) l'amélioration de l'organisation et de la gestion internes; etc.) l'amélioration de la gestion des ressources humaines à tous les niveaux (ibid., paragraphes 14 à 16). Les observations de la Directrice exécutive sur les améliorations proposées figurent aux paragraphes 7 à 10 du document intitulé "Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspecteur général" (WFP/EB.A/2012/6-E/1/Add.1), document publié pour la première fois dans le but de renforcer la transparence et la responsabilité.
26. L'Inspecteur général a signalé que seules 125 (51 pour cent) des 247 recommandations issues de l'audit interne formulées en 2010 avaient été appliquées fin 2011, alors que les gestionnaires étaient censés appliquer celles qui avaient été acceptées dans un délai convenu qui était généralement de 12 mois (ibid., paragraphe 38). Le tableau 8 du rapport indique l'état d'application des recommandations. Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que sur les 14 recommandations correspondant à un niveau de risque élevé et sur les 380 recommandations correspondant à un niveau de risque modéré en suspens au 31 décembre 2011, le Bureau de l'Inspecteur général avait clôturé 7 recommandations à risque élevé et 105 à risque modéré pendant le premier trimestre 2012. Selon les estimations de la direction du PAM, le taux d'application devrait atteindre 69 pour cent au 4 mai 2012, chiffre qui doit être confirmé par le Bureau de l'Inspecteur général.
27. En ce qui concerne les enquêtes, le Comité consultatif note que les plaintes concernant les technologies de l'information, le harcèlement sexuel et l'abus d'autorité sont restées au même niveau, tandis que les plaintes relatives au détournement de produits alimentaires ont diminué de 45 pour cent en 2011 par rapport à 2010 (ibid., paragraphe 46). La figure 1 présente le nombre de plaintes et le nombre d'enquêtes pendant la période allant de 2007 à 2011. **Le Comité consultatif partage l'avis du Comité d'audit du PAM, selon lequel les dossiers d'enquête en suspens depuis plus de six mois devraient être résolus plus rapidement, en tant que de besoin, et être suivis de près** (WFP/EB.A/2012/6-D/1, paragraphe 30).

VI. Autres rapports du Commissaire aux comptes et mesures prises par le PAM pour y donner suite

⇒ *Gestion des ressources humaines*

28. Le Commissaire au compte a mené un audit de la gestion des ressources humaines du PAM, principalement dans l'objectif d'évaluer si les politiques en matière de ressources humaines étaient adaptées à l'évolution des besoins en effectifs du PAM et si elles étaient étayées par des procédures crédibles et transparentes qui inspirent confiance au personnel (WFP/EB.A/2012/6-F/1, résumé). L'audit a porté sur le Siège du PAM à Rome, sur sept bureaux de pays et sur quatre bureaux régionaux. Le rapport du Commissaire aux comptes comporte 15 recommandations qui ont trait à la planification des effectifs, aux décisions en matière d'effectifs, à l'évaluation professionnelle et au renforcement des capacités. Les annexes I à IV du rapport contiennent des informations sur le nombre de fonctionnaires

employés au PAM, les catégories de personnel, la représentation des femmes et la représentation géographique parmi les administrateurs recrutés sur le plan international, et les documents utilisés pour vérifier la conformité des procédures.

29. La réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des ressources humaines figure dans le document portant la cote WFP/EB.A/2012/6-F/1/Add.1. Le Comité consultatif note que la direction du PAM a accepté les 15 recommandations, dont deux partiellement. Dans sa recommandation 8, le Commissaire aux comptes signale les risques que comporte un recrutement en circuit fermé et recommande que le PAM établisse des mesures de contrôle pour atténuer les risques y afférents. Le Comité note que, d'après ce document, le PAM a introduit des éléments nouveaux dans le processus de recrutement afin d'élargir le vivier de candidats. Selon le cadre révisé d'organisation des carrières, tous les avis de vacance de poste du PAM font l'objet d'une publication extérieure et les postes sont pourvus par des candidats aussi bien externes qu'internes. En ce qui concerne l'évaluation professionnelle, le Commissaire aux comptes a constaté que les formulaires relevant du Programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences (PACE) étaient remplis en retard. **Le Comité consultatif estime que la direction du PAM devrait veiller à ce que les formulaires PACE soient remplis en temps voulu.**

⇒ *Préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM*

30. Le rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM (WFP/EB.A/2012/6-G/1) présente les conclusions de l'audit opérationnel dont a fait l'objet l'Équipe d'intervention rapide dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications (FITTEST), qui fournit un appui technique à toutes les opérations humanitaires des Nations Unies. Les 10 recommandations formulées portent notamment sur des indicateurs de performance mesurables, un registre des risques, un système comptable, le modèle de recouvrement intégral des coûts et la tarification des services. Le document portant la cote WFP/EB.A/2012/6-G/1/Add.1 contient la réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes. Le Comité consultatif note que, sur les 10 recommandations, le PAM en a accepté 9 dans leur intégralité et une en partie. Deux recommandations sont déjà appliquées, et le PAM prévoit que les autres le seront durant 2012.

⇒ *Application de recommandations formulées précédemment*

31. Le rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2012/6-H/1) rend compte des progrès accomplis depuis la session annuelle du Conseil d'administration de 2011, et fait notamment le point sur les recommandations antérieures et sur les nouvelles recommandations formulées. Le tableau 1 présente de manière synthétique l'application des recommandations et le pourcentage de recommandations appliquées. Le Comité consultatif note que, d'après ce tableau, l'état d'application des recommandations formulées avant 2012 est très variable. Par exemple, les deux recommandations formulées en juin 2010 concernant les comptes annuels vérifiés de 2009 ont été intégralement appliquées (100 pour cent), mais une seule des deux recommandations formulées en février 2010 concernant le Bureau du PAM en Ouganda a été appliquée (50 pour cent). **Le Comité consultatif recommande que la direction du PAM applique dans les meilleurs délais les recommandations du Commissaire aux comptes.**

VII. Questions diverses

32. Le Comité consultatif a souhaité savoir comment le PAM avait donné suite à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale concernant l'harmonisation des conditions d'emploi des fonctionnaires des organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies en poste dans des lieux d'affectation famille non autorisée, et quel impact cela avait eu sur les opérations du PAM. Le Comité a été informé que le PAM avait adopté la mesure transitoire prévue dans la résolution, qui permettait une transition progressive, sur une période de cinq ans allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016. Le PAM a promulgué en 2011 ses nouvelles politiques en la matière, et souligné les changements demandés par l'Assemblée générale et les mesures transitoires qu'il avait adoptées en conséquence. Le Comité a aussi été informé qu'il était trop tôt pour évaluer l'impact sur les opérations du PAM, étant donné que la formule transitoire avait été retenue et que la mise en œuvre n'en était qu'à sa première année. **Le Comité consultatif demande au PAM de faire rapport au Conseil d'administration sur l'application des décisions de l'Assemblée générale concernant l'harmonisation des conditions d'emploi.**

ANNEXE I

Autres rapports présentés au Comité consultatif

Pour examen:

- Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2012/6-D/1)
- Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (WFP/EB.A/2012/6-E/1)
- Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (WFP/EB.A/2012/6-E/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des ressources humaines (WFP/EB.A/2012/6-F/1)
- Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des ressources humaines (WFP/EB.A/2012/6-F/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM (WFP/EB.A/2012/6-G/1)
- Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM (WFP/EB.A/2012/6-G/1/Add.1)
- Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2012/6-H/1)

Pour information:

- Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (WFP/EB.A/2012/6-I/1)